

*Le Président*



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 29 AOUT 2019

N° 2166 /2019/APF/SG/SAF

## APPEL À CANDIDATURES DEUX (2) POSTES DE CHARGÉ D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATION

L'assemblée de la Polynésie française lance un appel à candidatures afin de pourvoir deux (2) postes de chargé d'études et d'évaluation au service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française.

### Le service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation – SAJCE :

Placé sous l'autorité du secrétaire général, le SAJCE est un des huit (8) services administratifs de l'assemblée de la Polynésie française dont les missions principales consistent à analyser tous les sujets d'ordre juridique et autres, à gérer tous les contentieux intéressant l'institution. Le SAJCE est par ailleurs le support technique nécessaire aux représentants pour la mise en œuvre des missions d'information, des commissions d'enquête. Enfin, le SAJCE est le garant du fonctionnement de la commission de contrôle budgétaire et financier et de la commission d'évaluation des politiques publiques.

### Le profil attendu d'un chargé d'études et d'évaluation :

Sous l'autorité hiérarchique du chef du service, le chargé d'études de niveau BAC + 3 au minimum, est fondamentalement un excellent juriste, il est notamment un expert en droit administratif et plus particulièrement en droit institutionnel local. Le chargé d'études et d'évaluation dispose d'une solide connaissance du statut de la Polynésie française, des modalités et difficultés de son intervention, ainsi que des problématiques économiques, sociales et environnementales.

Le chargé d'études réalise ses travaux en autonomie et doit être doté d'un fort esprit d'initiative, et de très bonnes capacités de recherche, d'analyse et de synthèse. Il est organisé, réactif et très disponible.

Est également attendu du chargé d'études et d'évaluation un esprit d'équipe, une coopération avec ses collègues de travail, une ouverture d'esprit et qu'il sache rendre compte au quotidien.

Le chargé d'études et d'évaluation dispose d'excellentes qualités rédactionnelles et une parfaite maîtrise des outils informatiques nécessaires à la production de notes et de rapports.

Enfin, le chargé d'études et d'évaluation est doté d'une grande neutralité politique, il est objectif dans l'exercice de ses fonctions et doit faire preuve d'une extrême réserve professionnelle.

### Les activités d'un chargé d'études et d'évaluation :

Les missions du chargé d'études et d'évaluation consiste principalement à :

- Réaliser des études juridiques, rédiger des mémoires en défense et représenter l'assemblée devant les juridictions.
- Participer à l'élaboration des textes.

- Mettre à jour une base de données intéressant le droit parlementaire polynésien.
- Rédiger des notes de synthèse et contrôler les documents liés aux travaux de la commission de contrôle budgétaire et financier.
- Réaliser l'évaluation d'une action ou d'une politique publique.
- Rédiger des rapports (missions d'information, missions d'évaluation et commission d'enquête).
- Assister les représentants lors des travaux parlementaires en veillant au respect des dispositions législatives et réglementaires.
- Organiser les auditions et déplacements nécessaires à l'élaboration des rapports.

Le chargé d'études et d'évaluation peut également être amené, en fonction des nécessités de service, à collaborer aux autres missions du service ou aux missions relevant des autres services de l'assemblée de la Polynésie française. Il doit savoir faire preuve de polyvalence et d'adaptabilité.

**Le lieu et les horaires de travail :**

Le chargé d'études et d'évaluation exerce ses fonctions à l'assemblée de la Polynésie française, bâtiment administratif - immeuble *Tetuna'e*. Les services administratifs assurent un service continu du Lundi à jeudi de 7 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 16 h.

**Le mode de recrutement :**

Les deux chargés d'études et d'évaluation pourront être recrutés par l'assemblée de la Polynésie française soit par la voie d'un détachement pour les fonctionnaires, soit par la signature d'un contrat à durée déterminé d'un an, renouvelable deux fois pour les agents non titulaires.

**Le dépôt des candidatures :**

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation à l'attention du président de l'assemblée de la Polynésie française et d'un curriculum vitae doivent être envoyées par email à l'adresse suivante :

[cellule\\_rh@assemblee.pf](mailto:cellule_rh@assemblee.pf)

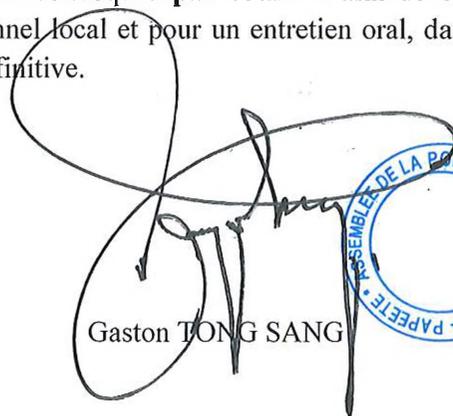
**-Au plus tard le vendredi 20 septembre 2019 16h-**

Tout renseignement utile peut être sollicité à l'adresse suivante : [stephanie.pater@assemblee.pf](mailto:stephanie.pater@assemblee.pf) pour ce qui concerne l'exercice des fonctions et à l'adresse suivante : [mareva.mercier@assemblee.pf](mailto:mareva.mercier@assemblee.pf) pour ce qui concerne la campagne de recrutement.

**La procédure de sélection :**

Il est indiqué qu'une première sélection sera opérée après analyse des candidatures reçues.

Les candidats retenus après cette première sélection seront convoqués **par courriel** afin de composer sur un exercice pratique d'une durée de 4 h sur le droit institutionnel local et pour un entretien oral, dans les locaux de l'assemblée, afin de définir les deux candidats retenus en définitive.

  
 Gaston TONG SANG

